

## **UTILISATION DES SOMMES QUI N'ONT PU ETRE REPARTIES AUX TITULAIRES DE DROITS AU COURS DE L'EXERCICE 2018**

Le montant total des **sommes perçues mais non encore réparties** aux titulaires de droits est égal à **91 534 €**. Il s'agit de :

- droits de reprographie, sommes non documentées du texte pour un montant de 16 873 €,
- droits étrangers (Belgique, Italie) pour un montant de 36 468 €,
- droits des usages pédagogiques (protocoles Education Nationale) pour un montant de 38 193 €.

Toutes ces sommes sont **répartissables** et si elles n'ont pu l'être au cours de l'exercice, c'est en raison de la date tardive de leur perception en toute fin d'année 2018.

Par ailleurs, les sommes en gestion individuelle perçues lors du dernier trimestre 2018 ont été versées aux ayants droits le 25 janvier 2019, conformément aux règles de répartition et de versement adoptées par le Conseil d'administration, soit un montant de 122 330 €.

Par ailleurs, des **sommes n'ont pas été versées**, soit à la fin de l'exercice la somme totale de **378 292 €**, pour certaines dans les délais prévus par l'article L. 324-12 du code de la propriété intellectuelle, pour les motifs suivants :

- manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires,
- montant inférieur à 10 € (montant non versé pour des raisons de coût) ; le versement intervient alors lorsque lors d'une répartition de droits suivante, le solde du compte du titulaire de droit dépasse 10 €.

L'ensemble de ces sommes, dans l'attente de leur répartition aux titulaires de droits, a été investi sur des placements à capital garanti (comptes à terme, comptes sur livret).

Les produits de ces placements ont été inscrits au compte de résultat de la Société.

A l'issue des délais de prescription prévu à l'article L. 324-16, les sommes non versées sont utilisées à des actions d'aide à la création, à la diffusion des œuvres, au développement de l'éducation artistique et culturelle, et à des actions de formation des artistes, sur décision du Conseil d'administration de la Société. Au cours de l'exercice 2018, de sommes prescrites de cette nature ont été utilisées à ces actions, pour un montant total de 3 314 €.